FONDÉ EN 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité

Edition du "REVEIL DU NORD"

Bureaux : 39, Rue Pauvrée, ROUBAIX et 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

Lundi 22 Décembre 1924

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

Réponse à "L'Enchaîné"

L'Enchaîné, c'est le journal du Parti Communiste dans le Nord. Ceci pour les citoyens plus nombreux qu'on ne pense qui se fichent du bolchevisme comme de leur première culotte et qui ignorent **l'Enchaîné** et ses patrons.

L'Enchaîné était imprimé depuis plusieurs années par notre imprimerie commerciale. Lundi dernier, étant administrateur-délégué de notre société d'imprimerie, j'ai écrit à M. l'Administrateur de **l'Enchaîné**, une lettre l'avertissant que notre imprimerie cessait d'éditer son canard.

Les patrons de **l'Enchaîné** ont aussitôt déchaîné contre moi les foudres bolchevistes de **l'Humanité** et viennent de me sacrer « saligaud » de l'Armée Rouge et « laquais du fascisme » dans un numéro spécial de leur journal.

Voilà l'exposé des faits.

Ceci appelle un commentaire :

J'ai consenti en 1921 à imprimer le **Prolétaire**, journal du Parti Communiste contre le désir de beaucoup de nos amis, parce que j'estimais que la scission momentanée du Parti Socialiste avait rejeté vers les S. F. I. C. des citoyens sincères qui devaient pouvoir exprimer leur opinion. A ce moment le **Prolétaire** était dans les mains d'hommes politiques connus dans le Nord et le Parti Socialiste (S. F. I. C.) se réclamait des méthodes légales ; il présentait des candidats aux élections, il avait une action parlementaire et syndicale. Je ne l'approuvais pas mais j'avoue que lorsque les dirigeants du **Prolétaire** sont venus faire appel aux traditions de libéralisme du **Réveil**, j'ai vu en eux les porte-paroles d'un parti qui luttait — dans le cadre de la République — pour son indépendance. Et j'ai marché !

Le **Prolétaire** était un client, libre de dire ce qu'il voulait, et j'en appelle à ceux qui en étaient alors les dirigeants jamais je ne suis intervenu dans leurs affaires de rédaction. Bien mieux, lorsque M. Poincaré a voulu user d'une loi scélérate pour empêcher la parution de ce journal, j'ai protesté, dans le **Réveil**, au nom de la liberté de la presse.

Devenu **l'Enchaîné**, et malgré tous les tiraillements d'un journal où les dirigeants changeaient tous les quinze jours et dont les paiements étaient de plus en plus difficiles, j'ai laissé imprimer cette feuille qui me remerciait de mon libéralisme en m'injuriant.

Ce n'était pas grave, mais la tournure des nouveaux dirigeants commençait à m'inquiéter. Le Parti Communiste en présentant des candidats aux élections législatives se réclamait encore des institutions républicaines et des méthodes d'action parlementaire mais en Septembre vint de Moscou l'ordre de « bolchevisation » du Parti.

Les libertés syndicales devaient être étrangiées. On vit apparaître les cellules numérotées, besogne secrète de désagrégation des forces ouvrières ; Moscou chambardait la vie politique du Parti, ordonnait des expulsions de militants, envoyait dans le Nord des fonctionnaires-dictateurs.

A **l'Enchaîné**, disparaissaient tous ceux du **Prolétaire**, un citoyen inconnu venu pour organiser la « bolchevisation » prenait la direction ; la guillotine des exclusions fonctionnait sans arrêt dans Marcq-en-Barœul, Saint-André, Aniche, Maubeuge, Hellemmes, Valenciennes, etc...

Que restait-il d'un Parti ouvrier ? Des dictateurs. Que restait-il du syndicalisme unitaire ? Des cellules. Que restait-il des militants du Nord ? Des fonctionnaires importés par Moscou.

Fait plus grave : que restait-il d'une méthode socialiste qui semblait croire encore au suffrage universel ? Rien. C'est le Coup d'Etat préparé par de soi-disant « ouvriers et paysans », fonctionnaires salariés par une puissance étrangère pour préparer l'émeute et la trahison dans notre pays.

Alors, j'ai décidé de ne plus imprimer **l'Enchaîné**.

J'ai pourtant ajourné ma décision d'une semaine. Le dernier numéro de **l'Enchaîné** composé ici contenait un article où j'étais injurié. Je le savais et je n'ai pas voulu qu'on put croire que j'avais peur. Voilà pourquoi **l'Enchaîné** a été imprimé ici une semaine de plus.

Ce journal d'anonymes, où sévit maintenant comme dans le Parti bolcheviste, la terreur d'une dictature antiouvrière dont les ressources mystérieuses répugnent au peuple des Travailleurs, ce journal « **Enchaîné** » par l'argent de l'étranger, peut bien imprimer que je suis laquais ou fasciste, j'en ai entendu bien d'autres et je ne m'en porte pas plus mal, le **Réveil** non plus !

Entre le parti bolchevik et les démocrates, socialistes de toutes nuances et républicains avancés, c'est le fleuve de sang des ouvriers et paysans assassinés par les chinois de Lénine qui nous sépare.

Amis de toutes les opinions fidèles à l'idéal de réformes que représente la **République** sociale, des syndicats au **Parti socialiste**, des œuvres laïques au **parti radical**, républicain socialiste, nous vous disons : Debout ! L'ennemi du peuple est là !

Eug. GUILLAUME.

Un très probable « Premier » allemand

M. OTTO WIEDFELDT

Ancien directeur des Usines Krupp, actuellement ambassadeur de l'Allemagne aux Etats-Unis, que d'aucuns indiquent comme très probable futur « Premier » allemand. :: (Wide World Photos)

M. HERRIOT, AU TRAVAIL

Paris, 20. — L'état de santé de M. Herriot cont nue à s'améliorer : le bulletin suivant a été publié ce matin : journée et nuit calmes, le mieux s'accentue ; la température revient progressivement à la normale. Dr Henri Bloc.

Le Président du Conseil a travaillé ce matin avec ses collaborateurs ; il a reçu également M. Antériou député, président du groupe républicain socialiste de la Chambre.

La Chambre a achevé la discussion du Budget du Travail et de l'Hygiène

Paris, 20. — Suite de la discussion du budget du Travail sur le chapitre (subventions aux laboratoires de bactériologie, dispensaires d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse).

M. TREMINTIN demande que le chapitre soit réservé pour permettre d'augmenter les crédits insuffisants.

M. Justin GODART dit que le problème de la préservation antituberculeuse requiert toute son attention.

Il faut un plan d'ensemble que le ministre s'engage à déposer incessamment.

Les chapitres sont adoptés, ainsi qu'un amendement de M. BADAUD tendant à faire bénéficier les préventoriums des crédits qui leur sont affectés.

Pour l'habitation ouvrière

M. LOUCHEUR soutient un amendement tendant à augmenter de 10 millions le crédit de 40 millions pour construction d'immeubles affectés aux familles nombreuses

Le Ministre du Travail déclare pouvoir accepter un relèvement de sept millions qu'il peut économiser sur d'autres chapitres.

M. LOUCHEUR insiste pour que la Chambre vote 50 millions. L'habitation salubre accroîtra la natalité et combattra la mortalité. A Paris dans quatre fondations d'habitations salubres, la mortalité est de sept pour cent ; elle est de 24 pour 100 dans l'arrondissement où ces fondations sont établies.

Le chapitre est voté avec un crédit de 47 millions.

Assistance aux vieillards, aux infirmes et incurables

Ce chapitre est réservé à la demande de M. DESOBLIN qui déclare que, quand il s'agit de malheureux, il ne doit pas y avoir de question de parti pour permettre à M. Justin GODART, Ministre du Travail, d'examiner la possibilité d'augmenter l'allocation d'assistance aux vieillards, aux infirmes et incurables. Le Gouvernement et la Commission, dit-il s'efforceront de faire un effort de plus pour donner satisfaction.

Pour les mutualistes

Répondant à M. JOIN LAMBERT, à propos du chapitre 128 (Subvention aux sociétés de secours mutuels), le Ministre affirma la sollicitude du Gouvernement pour les mutualistes ; il y a 23.000 sociétés de mutualistes comptant plus de cinq millions d'adhérents ; les mutualités scolaires sont en progrès et font une propagande utile.

Les derniers chapitres du budget du Travail et de l'Hygiène sont adoptés.

Lundi, discussion du budget des Colonies.

M. BESSONNEAU AMNISTIÉ

Paris, 20. — La 9e Chambre de la Cour, dans l'affaire des cargos français, avait condamné pour distribution de dividendes fictifs, M. Palméri, à un an de prison, M. Bessonneau, à dix mois de prison et M. Bayart, à six mois.

Sur pourvoi de ces deux dernier, la Chambre criminelle de la Cour de cassation vient de casser l'arrêt ; seule, la date du vote des dividendes a été retenue et par ce moyen, les accusés bénéficient de la loi d'amnistie. Ils ont été remis en liberté.

Nos navires peuvent entrer dans les ports russes

Paris, 20. — L'ambassade de l'U.R.S.S., a reçu de Moscou, du commissariat des Affaires Etrangères, un communiqué disant que les ports soviétiques sont ouverts aux navires français dans les mêmes conditions que les ports français, sont ouverts aux navires soviétiques.

UN RUSSE MEURTRIER CONDAMNÉ A MORT A SAINT-OMER

La Cour d'assises du Pas-de-Calais, siégeant vendredi matin sans l'assistance du jury a jugé par contumace le nommé Nicolas Gigounoff, 30 ans, sujet russe, manœuvre, ayant demeuré en dernier lieu à Hendecourt-lez-Cagnicourt. Gigounoff était accusé d'avoir, en juin 1922 à l'endroit ci-dessus désigné tué le nommé François Lugowski et de l'avoir dévalisé.

La Cour d'assises a condamné le meurtrier à la peine de mort.

L'étrange disparition de la Croix-au-Bac

Le « Vieux Romain » toujours introuvable

Le puits du Bourdrelle va-t-il élucider l'angoissant mystère ?

(De notre Envoyé Spécial)

Après quatre journées de laborieuses enquêtes, menées tant au hameau de la Croix-au-Bac, que dans ses environs, une question se pose. Où en est l'affaire de la disparition du « Vieux Romain » ? La réponse est simple. Elle se résume en deux phrases.

Le vieillard qui, ainsi que l'on sait, se rendit le jour de sa disparition à Steewerck et à Neuve-Eglise, n'est toujours pas retrouvé. S'il y a eu assassinat, le coupable reste à connaître.

Est-ce à dire pour cela qu'il faille désespérer d'éclaircir un jour le mystère ? Loin de là. Les enquêtes se poursuivent activement de même que les recherches. Tout porte à croire qu'elles finiront par aboutir au résultat espéré.

Dans quelques jours, en effet, le juge d'instruction, M. Ducroc, sera en possession du dossier relatif à la vente, à Ostende, de l'obligation décennale, portant le nom du disparu.

Une enquête sérieuse a été menée ces jours derniers en Belgique, dans le but de découvrir le mystérieux vendeur du titre.

On connaîtra bientôt les résultats de cette information qui pourraient très bien contribuer à l'éclaircissement de l'affaire.

Les recherches continuent

A la Croix-au-Bac, les recherches et les enquêtes ont continué hier toute la journée. Dès la première heure, les gendarmes de La Gorgue, sous les ordres du chef William, qui depuis le début de l'information font preuve d'un zèle digne de tous éloges — étaient sur pied — continuant les interrogatoires des témoins...

Peu après, arrivaient les inspecteurs de la police mobile, qui de leur côté, se livraient à de sérieuses investigations.

Nantis d'une autorisation du Parquet d'Hazebrouck, ils pénétrèrent dans le baraquement de Morvan le Mutilé, l'accusé, et opérèrent une minutieuse perquisition. Leur tâche fut relativement facile. L'abri du Mutilé n'est composé en effet, que de deux pièces minuscules, misérablement meublées. Des papiers ?... Le Mutilé n'en possède pas !... L'opération ne donna donc aucun résultat !

Mme Bouche aurait confondu

De notre côté, nous avons tenu à éclaircir un point : la déposition de Mme Bouche ! Cette dame nous avait affirmé avoir vu le « Vieux Romain » le jour de sa disparition dans le sentier qui conduit à Steenwerck, vers 6 h. 30 du matin.

Mme Lecœuche par contre, tenancière de la « Bonne Friture » où habitait le vieillard, affirme que son locataire n'a quitté son domicile que vers 8 h. 20. Laquelle des deux femmes disait la vérité ?

Il semble que l'on ne doive rien retenir du témoignage de Mme Bouche. Celle-ci, en effet, ne connait qu'une heure, l'heure du soleil ! Elle ne savait pas qu'au 5 septembre l'heure d'été était encore l'heure légale. Elle aura d'autant mieux confondu qu'elle ne sait pas lire !

On a donc toutes raisons de croire que la première version est la bonne. C'est à 8 h. 20 que le « Vieux Romain » est parti !

Gros émoi ! Un puits contaminé !

Une déclaration faite dans la matinée, au maire de Steenwerck, M. le docteur Delangle, devait constituer le fait capital de la journée d'hier !

Le maire apprit en effet, que depuis mardi dernier, l'eau du puits du Bourdrelle, dégageait une odeur fétide, et était devenue inbuvable.

Les personnes qui ont fait cette remarque avaient hésité avant de signaler le fait, mais aujourd'hui le doute n'était plus possible. L'eau, depuis toujours potable, était contaminée. Par quoi ? On ne savait pas. Le puits en question, un puits public, à ciel ouvert, se trouve à une cinquantaine de mètres de l'ancienne maison du « Vieux Romain ».

Le maire se rendit aussitôt sur les lieux et prévint la gendarmerie. Les premières constatations furent qu'en effet, l'eau présente une teinte verte étrange, et dégage des émanations délétères.

Le tout est de savoir : si vraiment l'eau était potable auparavant ! On fouilla avec une perche. Aucun corps suspect n'apparut. Néanmoins, on a toutes raisons de croire que des fouilles plus sérieuses ne tarderont pas à être effectuées. Une analyse de l'eau a été ordonnée.

Inutile de souligner que cette nouvelle a causé un gros émoi dans le hameau ?

Le puits du Bourdrelle ne garderait-il pas le secret de l'angoissant mystère ?

Que penser de l'alibi du Mutilé ?

Un fait aussi dans cette affaire reste troublant. C'est la spontanéité avec laquelle, Morvan le Mutilé, a exposé son alibi — plus tard reconnu partiellement faux — aux policiers.

Sans aucune hésitation, Morvan, qui venait d'être arrêté, a donné heure par heure son emploi du temps de la journée du 5 septembre. Comment après quatre mois, le Mutilé a-t-il pu se rappeler de ses allées et venues, au cours de la journée fatale ?

Si l'on a toutes raisons de s'en étonner, on doit reconnaître d'autre part, que Morvan était à la Croix au Bac à l'heure à laquelle M. Chieux, rencontrait le « Vieux Romain » sur la place de Neuve-Eglise.

En ce qui concerne la soirée de cette même journée, Morvan ne se rappelle plus où il l'a passée. Il dit qu'il est rentré chez lui. A quelle heure ? Il ne sait plus ! Où pouvait être aussi à cette heure le « Vieux Romain » ?

L'affaire, on le voit, ne laisse pas que d'être mystérieuse. Le puits de Bourdrelle va-t-il aider à éclaicir ? ?

Marcel POLVENT.

Qui fut tué et dépecé à La Villette ?

Paris, 20. — L'enquête ouverte par la police judiciaire sur la découverte des débris humains faite dans le quartier de la Villette se poursuit activement. Depuis hier quelques personnes sont venues signaler à la police la disparition de maris, de parents ou d'amis. Des vérifications ont déjà été ou vont être faites dans la matinée, mais il semble jusqu'ici qu'aucun des signalements donnés ne corresponde à celui de l'homme trouvé découpé. De plus, de nombreux inspecteurs du service des garnis ont reçu mission de vérifier dans les hôtels et maisons meublées, si depuis quelques jours aucun locataire n'avait disparu. Enfin, M. Bayle, directeur du service de l'identité judiciaire, a étudié et examiné attentivement les toiles qui ont servi à envelopper les paquets et les papiers qui se trouvaient à l'intérieur.

On semble croire, à la police, que le crime et le dépeçage ont été commis dans le quartier où les membres ont été retrouvés. L'individu qui a déposé les paquets, favorisé par le brouillard épais, n'a pu transporter les paquets qu'à la main. Aussi, quelques investigations ont-elles déjà été faites au boulevard de la Villette, rue Louis-Blanc et dans les rues avoisinantes, mais sans résultat.

On avait l'intention, en outre, de faire des recherches dans le canal Saint-Martin, mais étant donnée la difficulté d'une pareille opération, on a abandonné cette idée.

L'enquête se poursuit.

Un emprunt américain de 460 millions pour des villes françaises

Paris, 20. — Une dépêche de New-York au « Paris-Times » déclare qu'on parle dans les milieux de Wall-Street de négociations qui se poursuivraient entre un groupe de banquiers parisiens et MM. Kuhn Loeb et Cie, ainsi que la maison Frank à Vanderlip.

Il s'agirait d'un emprunt de 25 millions de dollars destiné aux villes françaises autres que Paris.

On pense qu'il s'agit des grands ports français et que les négociations sont en bonne voie.

DOMMAGES MOBILIERS

Paris, 20. — On a distribué aujourd'hui à la Chambre une proposition de loi tendant à compléter la loi du 23 juillet 1921, relative au mode de paiement des indemnités prévues par la loi du 17 avril 1919, pour la réparation des dommages causés aux biens meubles.

Une défaite complète des ennemis du Président Ebert

Magdebourg, 20. — Le procès de Magdebourg s'est terminé par la défaite complète des ennemis du président Ebert. Il a été prouvé que le dernier témoin à charge, Gobert, avait subi onze condamnations.

Le procureur a dû déclarer que le tribunal ne pouvait pas tenir le moindre compte ni de ce témoin à charge ni des autres. Il a requis six mois de prison contre le journaliste Rothard, pour avoir affirmé que M. Ebert avait participé à la grève des usines de munitions en 1918.

2 MILLIARDS DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Paris, 20. — Le gouvernement a fait distribuer cet après-midi aux députés, un cahier de crédits supplémentaires, s'élevant à deux milliards 211 millions.

La retraite espagnole au Maroc

Pour ne pas subir le sort de plusieurs de leurs postes qui ont été encerclés par les guerriers Nudjarse, les troupes espagnoles combattant encore au Maroc dans cette région ont dû battre en retraite. Voici une colonne se repliant en bon ordre et qu'un avion vient renseigner sur la marche de l'ennemi à sa poursuite (Wide World Photos)

L'agitation communiste

M. Herriot a parlé du danger imaginaire

Paris, 20. — M. Herriot a reçu ce soir les représentants de la presse et leur a déclaré à propos de l'agitation communiste :

« Sur aucun point du territoire, l'ordre n'a été à aucun moment troublé. Dans l'avenir, il sera de la même façon assuré. Mais on a créé et on tend à généraliser dans une pays un tel état d'esprit que les précautions mêmes prises par le gouvernement sont interprétées comme l'indice de dangers immédiats. C'est ainsi qu'on a faussement allégué que des événements graves étaient sur le point de se produire à Amiens, parce que les autorités avaient pris des mesures normales de sécurité : on a inventé des faits imaginaires.

Le gouvernement compte sur tous les bons citoyens

Je fais appel, continua M. Herriot, à tous les bons citoyens, à tous ceux que n'égare pas la passion politique, pour réagir contre de tels procédés qui risqueraient, en se prolongeant de porter atteinte au crédit moral et matériel de la France et au moment même où la situation extérieure de notre pays est excellente et où sa situation financière se rétablit.

Notre pays veut la paix, nous la lui garantissons

Le gouvernement n'a besoin d'aucune sommation pour continuer à faire son devoir avec autant de calme que de méthode et de résolution. Le cas échéant, il réprimerait avec a dernière énergie toute tentative de désordre d'où qu'elle vint. Il compte sur la clairvoyance des travailleurs qui savent qu'ils ont plus à attendre d'une politique réformatrice que de quelques spasmes de violence. Paris, qui ne s'est pas laissé émouvoir par les périls réels pendant la guerre, ne se laissera pas troubler par des périls imaginaires. Notre pays veut la paix ; nous la lui garantissons.

Premier spasme d'une agonie

Paris, 20. — M. Jean Montigny, député radical-socialiste de la Sarthe, qui vient d'accomplir un voyage d'études dans le centre de l'Europe, publie dans « Matin » un long article dans lequel il expose ses impressions en ce qui concerne l'agitation communiste actuelle :

« A la vérité, écrit M. Jean Montigny, l'agitation bolchevik actuelle, ce n'est pas le premier frémissement de la révolution, mais le premier spasme d'une agonie.

Dans l'Europe entière, le communisme est en liquidation ou en recul ; la province française l'a déjà rejeté ; ses provocations dans la région parisienne ne sont que pour masquer sa faiblesse.

« Le communisme est insignifiant en Angleterre, affaibli en Allemagne, en voie de disparition dans l'Europe centrale, en Autriche, malgré le chômage et la misère sa propagande a échoué. Dans la Tchéco-Slovaquie, les Soviets sont trop près pour que l'illusion soit permise.

On sait trop que les ouvriers russes, surmenés et mal payés, sont revenus au servage, n'ayant ni droit de grève, ni droit syndical ».

Relations diplomatiques avec la Russie ? Soit !

M. Montigny écrit encore :

« Relations diplomatiques avec la Russie ? soit ; et courtoises si les engagements pris sont respectés, mais nous connaissons les précédents à Vienne, où les délégations alliées accréditent une vingtaine d'agents.

L'ambassadeur de Moscou prétend organiser un état-major de 600 commis-voyageurs qui placeront surtout des Bibles communistes, nous n'avons aucun goût pour le rôle de dupes.

Liberté d'opinion ? Soit !

« Liberté d'opinion ? soit ! Mais sans oublier que les apôtres de Moscou considèrent que, dans les controverses politiques, la mitrailleuse est le meilleur argument, qu'ils haïssent la démocratie et méprisent la paix, que leur dictature frapperait à mort une civilisation à laquelle l'immense majorité des Français attache quelque prix ».

Ceux qui ont touché de l'or de la réaction

On peut lire dans la « Dépêche de Toulouse » en date du 18 décembre :

« Au cours de la séance du 14 novembre, à la Chambre, M. Marcel Cachin, répondant à une intervention de M. Jean Layra, député socialiste des Pyrénées-Orientales, au sujet de la collusion ayant existé entre un candidat communiste de son département et la Ligue des intérêts économiques, fit la déclaration suivante

« J'ai appris, en effet, qu'un candidat communiste avait touché une somme d'argent je ne sais d'où, peut-être du Bloc National. Il a été chassé de notre parti, vous en conviendrez avec moi. Il est possible que, parmi les 600 candidats que nous avons présentés, il se soit trouvé un malhonnête homme.

« Le parti communiste peut se présenter le front haut devant tous les autres. Je n'ai rien à redouter d'aucune investigation de cet ordre. S'il y a chez lui une brebis galeuse, — il pourra s'en trouver encore — elle a été chassée comme le seront sans pitié celles que nous découvrirons ».

Reprenant sa propre expression, nous signalons à M. Cachin une autre « brebis galeuse » dans son parti. Sans doute, elle aussi sera chassée sans pitié.

M. Delagrange, maire communiste de Périgueux, tête de liste du parti en Dordogne aux élections législatives du 11 mai dernier, reçut, le 28 avril 1924 une lettre le félicitant de sa belle campagne contre le Bloc des Gauches et l'encourageant à continuer. Cette lettre anonyme portait l'en-tête du café de l'Univers, de Limoges, et contenait un chèque au porteur de 5.000 francs.

M. Delagrange montra la lettre, la fit lire. Mieux encore : il montra le chèque

M. Delagrange n'eut pas affaire à des aveugles ; aussi nous précisons notre accusation :

Le 26 avril 1924, M. Coutinsouza (le même qui avait émis le chèque encaissé par le candidat communiste dans les Pyrénées-Orientales) s'est présenté à la caisse du Comptoir d'Escompte de Limoges et a demandé la création d'un chèque au porteur de 5.000 fr.

Ce chèque a été établi sur le carnet de la banque, série 53, numéro 8.912. M. Coutinsouza a signé d'une façon illisible.

Ce chèque, envoyé dans les conditions que nous signalons à M. Delagrange, a été encaissé par celui-ci au Comptoir d'Escompte de Périgueux, le 29 avril 1924 ».

La correctionnelle jugera le Président de l'Union des Intérêts Economiques

Paris, 20. — Saisi par la commission d'enquête parlementaire du refus de prestation de serment de M. Billiet, sénateur de la Seine et président de l'Union des intérêts économiques, M. René Renoult, ministre de la justice, a transmis le procès-verbal de l'incident du 16 novembre, incident longuement exposé à M. Scherdlin, procureur général.

Le refus de M. Billiet, constituant un flagrant délit, le procureur général a transmis le procès-verbal à M. Prouharam, procureur de la République, qui citera directement le président de l'Union des intérêts économiques devant le tribunal correctionnel.

La loi prévoit une peine de 100 à 1.000 fr.

LE KRACH D'UN Architecte lillois

Quelques aperçus sur la situation

Cette affaire continue à faire sensation dans le monde de la bâtisse et ce, d'autant plus qu'on a maintenant des renseignements approximatifs sur la situation de M. X...

Après examen d'un embryon de comptabilité, mis à la disposition de ses créanciers, par ce dit M. X... il a été possible de déterminer qu'au 15 décembre, l'actif se montait à 4 ou 5 millions, le passif de 10 à 12 millions.

L'actif est constitué de façon assez diverse. On sait, notamment, qu'il comporte des biens ayant fort peu de rapport avec l'entreprise de bâtisses, comme par exemple une écurie de courses dont la réalisation plus ou moins aisée peut procurer des déceptions...

En fait de fonds liquides immédiatement disponibles, on compte une somme de 150.000 fr.

Des membres de la famille ont bien tenté un sauvetage de l'affaire, mais on nous affirme que cette solution intervenant, les créanciers n'auraient été désintéressés que dans une proportion atteignant difficilement 33 % de leur créance...

Un nouveau groupe de créanciers

Il faut ajouter, qu'en plus des entrepreneurs intéressés dont certains ont à présent une situation commerciale des plus compromises, sinon sur le point de sombrer totalement, il se présente un nouveau groupe de créanciers : ce sont les propriétaires qui ont versé à X... des fonds pour bâtir ou rebâtir leur maison et qui, jusqu'à présent, n'ont encore rien vu des premiers travaux, ou dont les constructions sortent à peine de terre. Certains de ces créanciers ont même accepté ou avalisé des traites à échéances échelonnées, pour une partie du montant des devis établis par X...

Il va de soi que ces traites devront, coûte que coûte, être payées par les signataires.

Un désastre

La cessation de ses paiements par X... a déjà fait une victime. Il s'agit d'un entrepreneur de l'arrondissement de Lille qui victime de sa confiance, sera vraisemblablement déclaré en faillite. Cet entrepreneur a suspendu ses travaux, voici quelques jours et ce qui est plus navrant encore, il a licencié son personnel, ouvriers et employés. On s'attend à d'autres chutes.

Par contre, on dit qu'une grosse firme roubaisienne, à qui cette affaire procure un découvert de 1.200.000 francs est susceptible de « tenir le coup ».

Interrogatoire du prévenu

Convoqué par M. le juge d'instruction Réjou, M. X... s'est présenté hier, à 14 h. 30, dans le cabinet du magistrat, qui lui a fait subir l'interrogatoire de première comparution.

Cet interrogatoire a porté sur l'identité du prévenu et sur les inculpations relevées à sa charge.

M. Réjou a ensuite demandé à X... s'il voulait être entendu sur le fond de l'affaire, lui notifiant qu'il était parfaitement libre, pour l'instant, de répondre ou de se taire.

L'architecte-entrepreneur a répondu que lors de sa prochaine comparution, il s'expliquerait en présence de son avocat.

Il s'est ensuite retiré.

Patinage à échasses

Phil Taylor, champion canadien évoluant sur patins à échasses (Wide World Photos)

M. HUDELO FILS REÇU A L'INTERNAT DES HOPITAUX DE PARIS

M. André Hudelo, fils de M. le Préfet du Nord, qui, dernièrement, fut décoré de la médaille militaire, vient d'être reçu définitivement au concours de l'Internat des Hôpitaux de Paris, dans de brillantes conditions.

Nous adressons à M. Hudelo nos bien sincères félicitations.

A la Cour d'Appel de Douai

ESCROQUERIE AUX DOMMAGES DE GUERRE A LILLE

Charles Legendre, 62 ans, demeurant quai de l'Ouest, à Lille, logé dans un modeste appartement d'un loyer de 50 francs par mois, sans assurance ni patente, avait réclamé 32.000 fr., valeur 1914, pour son mobilier et son matériel. Il fut poursuivi pour escroquerie aux dommages de guerre.

Défendu par Me Lafont, du barreau de Paris, devant le tribunal correctionnel de Lille, Legendre fut condamné à huit mois de prison et 75 % de déchéance de ses dommages de guerre.

L'affaire est revenue hier samedi devant la Chambre des appels correctionnels, présidée par M. Lecourt.

Après plaidoirie de Me Boulanger représentant Me de Lauwereyns, partie civile au nom de l'Etat, et de Me Mottier, du barreau de Lille, défenseur de Legendre, la Cour a mis l'affaire en délibéré pour rendre son arrêt le 26 décembre.

N'oubliez pas

de lire en deuxième page, le début de notre nouveau roman-feuilleton, inédit et palpitant :

L'Idylle dans la Tourmente